PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2025-09-124 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 19 août 2025
4. Correspondance et informations
   a- Appui à un retour du contrôle routier
   b- Appui à la grande semaine des tout-petits
5. Soumission pour toiture entrepôt
6. Avis de motion pour amendement règlement # 139 sur le colportage
7. Résolution # 2025-08-120
8. Soumission rechargement chemin des Prés
9. Soumission achat d'une souffleuse
10. Changement de date de la séance d'octobre
11. Dépôt du rapport budgétaire du mois d'août 2025
12. Adoption des dépenses
13. Varia :
14. Période de questions du public
15. Levée

Adoptée

2025-09-125 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AOÛT 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2025-09-126 APPUI À UN RETOUR DU CONTRÔLE ROUTIER

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

ATTENDU QUE depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

ATTENDU QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil administratif de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Et qu'une copie soit acheminée à notre député de la MRC d'Abitibi, madame Suzanne Blais.

Adoptée

2025-09-127 **APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025,

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème <<10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet ; >>

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien - être des tout-petits ;

- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;

- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;

- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille ;

CONSIÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximités, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à offrir des services accessibles et adaptés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE ce conseil mandate le maire, monsieur André Rioux, pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

QUE ce conseil autorise le maire, monsieur André Rioux, à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adoptée

2025-09-128 <u>SOUMISSION POUR TOITURE ENTREPÔT</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Rona Bois Turcotte Ltée au coût de 3 913.66$ taxes incluses.

Adopté

<u>AVIS DE MOTION POUR AMENDEMENT RÈGLEMENT #139 SUR LE COLPORTAGE</u>

L'avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-280 est donné par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne.

Adoptée

2025-09-129 <u>RÉSOLUTION #2025-08-120</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de canceller la résolution #2025-08-120 qui octroyait un contrat à Excavation DGM inc. pour du rechargement chemin des Prés. Après analyse de l'entrepreneur, les coûts ont été modifiés et nous cancellons l'octroi de contrat fait en août.

Adopté

2025-09-130 <u>SOUMISSION RECHARGEMENT CHEMIN DES PRÉS</u>

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent de refuser les soumissions reçues pour le

rechargement chemin des Prés sur 0.6 km. Les soumissions étant trop élevées le projet sera reporté ultérieurement.

Adopté

SOUMISSION ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE

L'achat d'une souffleuse pour la patinoire est reporté au mois d'octobre, pour vérification de certains détails concernant les modèles de souffleuse.

2025-09-131 CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE D'OCTOBRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de changer la date de la séance d'octobre et la mettre mercredi le 1er octobre.

Adopté

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'AOÛT 2025

2025-09-132 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois d'août 2025 et celles prévisibles de septembre 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de juillet pour un total de 51 207.30 $
Versement par chèque C2500117 à C2500127
Paiement en ligne sécurisée L2500069 à L2500072
Paiement par transfert électronique P2500135 à P25000153

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de septembre 2025
Salaires payés pour les 2 dernières semaines d'août 2025 pour un total de 9262.77 $
D2500264 à D2500276

Adoptée

VARIA :
PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-09-133 LEVÉE

À 19h45 il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

André Rioux,Maire	Martine Lachaine, directrice générale et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.